

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences s'est réunie à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 12 décembre 2025.

Etaient présents (44) : RITZ Luc, CORZANI André, BEAUGNON Catherine, LOMBARD Christian, VALENCE Didier, FORTUNAT André, LAMORLETTE Christian, GUIRLINGER Anne, RIGGI Marie-Christine, MAFFEI Jean-Claude, MANGIN Michel, HYPOLITE Gérard, ANDRE Gérard, ANTOINE Orlane, BAGGIO Lydie, BARTHELEMY Victorien, BAUCHEZ Christine, BILLON Christiane, BOULIER Monique, CHALLINE Marie-Ange, CHIARELLI Cécile, DE MICHELI Sylvie, DIETSCH François, FRANCOIS Eric, FRANGIAMORE Pascale, GIORGETTI Laurence, GRIVEL Lionel, HIRTZBERGER Marie-France, INNOCENTI Amérigo, JODEL Paul, KOWALEWSKI Edouard, LACOLOMBE Hervé, LAFOND Alain, LAPOINTE Didier, LORENZI Maud, MILIADO Stéphane, NEZ Daniel, PEYROT Charles-Paul, PIERRAT Christine, ROBERT Bernard, VALES Catherine, ZIMMERMANN Thierry LEFEVRE Etienne, MARCHE Frédéric

Etaient représentés (17) : BROGI Fabrice donne procuration à MILIADO Stéphane, DANTE Didier donne procuration à RITZ Luc, ALOUANE Yann donne procuration à CHIARELLI Cécile, BARUCCI Dino donne procuration à PIERRAT Christine, BAUDET Régis donne procuration à LAFOND Alain, COLLINET Jean-Luc donne procuration à DIETSCH François, GERARD Lionel donne procuration à CORZANI André, INNOCENTI Marie-Thérèse donne procuration à GIORGETTI Laurence, L'HERBEIL Hervé donne procuration à CHALLINE Marie-Ange, LUTIQUE Josiane donne procuration à LOMBARD Christian, MICHAELI Catherine donne procuration à LAMORLETTE Christian, NAVACCHI Joanne donne procuration à BOULIER Monique, OREILLARD Nadine donne procuration à FRANGIAMORE Pascale, SORDETTI Anastasia donne procuration à VALENCE Didier, TONIOLO Jean donne procuration à GRIVEL Lionel, TRITZ Olivier donne procuration à MANGIN Michel, WEY Denis donne procuration à BEAUGNON Catherine

Etaient absents (12) : BERG André, DELATTE Denis, DONNEN Marie-Claire, DURAND Christian, LEMOINE Alexandre, MARTIN Patrick, MIANO Jacques, POUILLION Jean-Luc, SCHILTZ Jean-Yves, THIEBAULT Pierre-André, WEINSBERG Emilie, ZANARDO Jacky

Membres en exercice : 73

Nombre de votants : 61

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine RIGGI

Délibération n° 2025.CC.093 : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Objet : Actions de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval.

Depuis 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a porté et réalisé le Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La finalisation des études structurantes du PEP, a permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Moselle. Les nouvelles connaissances ayant émergées de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle aval, ont été engagées depuis fin 2024 et qui se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

Le 27 mai dernier, la mobilisation politique organisée par le Syndicat Mixte Moselle Aval autour de ce projet ambitieux, a réuni l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont pu réaffirmer leur volonté respective de s'engager dans la réalisation des nombreuses actions du Programme, qui s'élève à près de 70 millions d'euros.

Sa mise en œuvre se traduit par la conduite de projets ambitieux et diversifiés, à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des cofinancements, au taux maximum de 80% lorsque cela est possible, grâce à une stratégie mesurée, équilibrée et répondant aux objectifs d'une gestion intégrée des bassins versants.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités membres du Syndicat Mixte Moselle Aval, les structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

N° de l'Axe	Intitulé de l'Axe	Nombre d'actions	HT	TTC
Axe 0	Animation de la démarche PAPI	3		€ 918 000,00
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9		€ 1 407 920,00
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	7		€ 122 200,00
Axe 3	Alerte et gestion de crise	4		€ 24 000,00
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5		€ 1 551 000,00
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8		€ 2 501 400,00
Axe 6	Gestion des écoulements	57	38 371 000,00 €	46 045 200,00
				€ 1 560 000,00
Sous total TTC Axe 6				€ 47 605 200,00
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	15	14 383 060,00 €	€ 17 259 672,00
Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC				€ 71 389 392,00
	Montant indiqué dans le tableau de financement			

Au total, le coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 est évalué à ce jour à 71 389 392 € TTC pour l'ensemble du périmètre du territoire Moselle Aval.

La déclinaison des 108 actions du PAPI appelle le soutien des co-financeurs suivants :

- L'Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;
- La Région Grand Est ;
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- L'Union Européenne au titre du FEDER.

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maîtrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Moselle Aval. Le reste à charge de chaque opération ou travaux sera supporté par le maître d'ouvrage concerné. Les actions prévisionnelles qui seront portées en propre par Orne Lorraine Confluences sur ses propres capacités budgétaires sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC* *	Taux et montant prévisionnels des subventions	
6.25	Réaliser les études au stade AVP/PRO pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la gestion intégrée du bassin du Woigot	150 000 €	180 000 €	HT	80%	120 000 €
6.27	Mettre en œuvre les travaux de diversification ambitieuse de l'Orne à l'aval de la confluence avec l'Yron	830 000 €	996 000 €	HT	80%	664 000 €
6.28	Mettre en œuvre les travaux de suppression d'ouvrages de franchissement dégradés et/ou sans usage	580 000 €	696 000 €	HT	80%	464 000 €
6.29	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée de l'Yron et du Fond de la Cuve	1 650 000 €	1 980 000 €	HT	80%	1 320 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, il convient qu'Orne Lorraine Confluences valide par délibération cet accord de principe pour participer à cette démarche et son intention de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales et d'approbation par notre assemblée délibérante.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le cahier des charges PAPI 3,
- **Vu** les éléments présentés relatif au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant de la Moselle aval,

Considérant les responsabilités qui incombent à la CC OLC dans le cadre de la compétence GEMAPI,

Considérant les actions proposées comme prioritaires sur le territoire en matière de prévention des inondations et d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Valider** la mise en œuvre des actions d'Orne Lorraine Confluences intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,

-- **Acter** que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par Orne Lorraine Confluences sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
6.25	Réaliser les études au stade AVP/PRO pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la gestion intégrée du bassin du Woigot	150 000 €	180 000 €	HT	80%	120 000 €
6.27	Mettre en œuvre les travaux de diversification ambitieuse de l'Orne à l'aval de la confluence avec l'Yron	830 000 €	996 000 €	HT	80%	664 000 €
6.28	Mettre en œuvre les travaux de suppression d'ouvrages de franchissement dégradés et/ou sans usage	580 000 €	696 000 €	HT	80%	464 000 €
6.29	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée de l'Yron et du Fond de la Cuve	1 650 000 €	1 980 000 €	HT	80%	1 320 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

-- **Autoriser** le Président à signer tout document et à mener toute action liée à cette démarche.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la délibération présentée.

La Secrétaire de Séance,
 Marie-Christine RIGGI

Signé électroniquement par
 La Vice-Présidente
 Marie-Christine RIGGI



Le 22 décembre 2025

Le Président,
 Luc RITZ

Signé électroniquement par
 LE PRESIDENT
 Luc RITZ



Le 22 décembre 2025

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.